CMS

2025 - Rapport National de la CMS

Date limite de soumission des rapports nationaux : 30 septembre 2025

Période de référence : de mai 2023 à février 2025

Les Parties sont encouragées à répondre à toutes les questions et sont également priées de fournir des réponses complètes, le cas échéant.

Le format du rapport national est disponible via le système de rapport en ligne de la famille CMS (ORS), qui a été mis en œuvre et utilisé avec succès par la CMS, l'AEWA, l'IOSEA et le MdE sur les requins en collaboration avec le PNUE-WCMC.

Par le biais de la Résolution 12.5 (Rev. COP14) et des Décisions 14.27, 14.25 Rapports nationaux et 14.2 Plan stratégique de Samarkand pour les espèces migratrices, le Comité permanent et le Secrétariat ont été chargés de développer un nouveau format pour les rapports nationaux qui s'aligne sur le SPMS. Cependant, étant donné que les indicateurs de la SPMS ne sont pas encore en place, et en raison des contraintes de temps causées par la période intersessionnelle exceptionnellement courte avant la COP15, il n'y a pas assez de temps pour modifier substantiellement le format des rapports nationaux afin de l'aligner complètement sur la SPMS.

Le Comité permanent a donc convenu de développer un nouveau format pour la période de rapport après la COP15, et d'utiliser l'ancien format de rapport national pour la période de rapport actuelle, avec seulement des ajustements mineurs. Ces ajustements incluraient un nombre limité de questions supplémentaires sur des sujets dont la COP14 a spécifiquement demandé qu'ils soient rapportés par le biais des rapports nationaux.

En outre, il a été convenu de ne pas joindre la liste complète des espèces figurant aux annexes I et II pour vérification par les parties, étant donné que ces informations ont été collectées au cours des cycles de rapport précédents, mais qu'elles n'ont pas pu être entièrement évaluées et reflétées dans le format des rapports nationaux en raison d'un manque de ressources. Au lieu de cela, le Comité permanent a accepté de collecter des informations sur les États de l'aire de répartition pour les espèces figurant à l'annexe de la Résolution 14.19 au cours de ce cycle de rapport, conformément à la Décision 14.234.

Une proposition de format des rapports nationaux a été diffusée par le Secrétariat aux membres du Comité permanent le 13 décembre et a été approuvée par le biais de la procédure de communication, conformément à l'article 5 du règlement intérieur.

Cette version en ligne du format suit strictement le format adopté par le Comité permanent par le biais de la procédure de communication. En outre, comme c'était le cas pour les rapports antérieurs à la CdP14, elle comprend des informations pré-remplies, notamment dans les sections II et III, basées sur les données disponibles au Secrétariat pour les cycles de rapport précédents.

Veuillez noter que des conseils sont disponibles pour un certain nombre de questions tout au long du rapport national, à la fois sous forme de conseils dans le texte et sous forme de conseils (affichés via l'icône "i").

Pour toute question, veuillez contacter M. Aydin Bahramlouian, responsable de l'information publique, aydin.bahramlouian@un.org.

AVIS : Avant de cliquer sur les liens hypertextes contenus dans ce questionnaire, veuillez continuer à appuyer sur la touche Ctrl de votre clavier pour ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

RESSOURCES POUR LE RAPPORT NATIONAL DE LA CMS PROVENANT D'AUTRES PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX PERTINENTS

Convention/Accord/Processus

Source d’information

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Rapports nationaux

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Rapports annuels sur le commerce, Rapports annuels sur le commerce illégal, Rapports de mise en œuvre

Convention relative aux zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

Rapports nationaux, fiches d'information Ramsar

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)

Rapports des pays

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)

Rapports nationaux

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Rapports nationaux

Convention-cadre des Nations unies sur les changement climatiques (CCNUCC)

Communications nationales, rapports biennaux, rapports de mise à jour

Divers accords de la famille CMS et mémorandums d'entente (MdE)

Rapports nationaux

Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable

Rapports nationaux

Ces processus de rapport d'autres cadres intergouvernementaux pertinents sont des exemples de ressources d'information à utiliser pour remplir ce rapport national, ce qui peut aider à identifier et à renforcer les synergies entre ces processus. Cette liste n'est **pas** exhaustive. Il existe de nombreuses autres sources d'information qui peuvent également être pertinentes pour les espèces migratrices, leurs habitats et les systèmes de migration

Synthèse générale des messages clés

Dans votre pays, au cours de la période couverte par le présent rapport, que révèle ce rapport sur:

CONSEIL :
Cette section vous invite à résumer les aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CMS dans votre pays et vos préoccupations majeures à propos de certaines aires.
Veuillez s'il-vous-plaît limiter ceux-ci à la période couverte par le présent rapport uniquement.
Vos réponses seront basées sur l'information contenue dans le corps du rapport : le but de cette section est de distiller l'information technique du rapport en plusieurs messages de « haut-niveau », à l'attention des dirigeants et d'un public plus large.
Veuillez être spécifique ou fournir des exemples spécifiques quand vous le pouvez, ex. « Une nouvelle loi sur la faune sauvage promulguée en 2024 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement d'oiseaux sauvages » plutôt que « des lois renforcées » ; « Un manque de 50% dans le cofinancement du projet FEM sur les gazelles » plutôt que « manque de financement ».

Les aspects les plus réussis de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments)
››› - Le lancement de la nouvelle stratégie "Forêts du Maroc 2020-2030". Cette stratégie fournit les réponses nécessaires pour préserver et restaurer les écosystèmes et protéger les espèces migratrices.
- L'adoption du texte d'application de la loi 22.07 relative aux aires protégées qui permettra de doter les sites d'importance pour les espèces migratrice d'un statut de protection légal.
- La poursuite du programme de réintroduction de la grande faune qui vise entre autre :
 Le retour des espèces disparues (oryx, addax et dama mhorr) dans leur biotopes d'origine ;
 La redistribution des espèces sur des régions géographiques (gazelles de cuvier et dorcas, mouflon à manchettes) ;
 La création de pools génétiques pour alimenter les aires protégées et améliorer la biodiversité du pays.
- La révision de la stratégie et le plan d'action pour la conservation de 7 espèces d'ongulés sauvages.
- Le renforcement des unités de surveillance et de contrôle de la faune sauvage qui ont permis une meilleure protection des espèces protégées.

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):
››› - Difficulté de faire adhérer les différents acteurs, en particulier le secteur privé, dans la conservation des espèces migratrices.
- Difficulté à communiquer sur les multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats
- Insuffisance des financements pour le montage et la mise en œuvre de projets en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats.

Les principales priorités pour la mise en œuvre future de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):
››› - Eriger certains sites prioritaires favorables pour les espèces migratrices en aires protégées
- La mise en œuvre des plans d'action élaborés pour la conservation des espèces des espèces (balbuzard pêcheur, ongulés sauvages, ibis chauve)
- finalisation et mise en œuvre de la stratégie nationale pour la conservation des rapaces
- Implication du secteur privé, notamment le secteur énergétique, dans les efforts de conservation des espèces migratrice à travers, entre autres, la signature de conventions de partenariats
- Implication de la population locale dans la gestion et la conservation des espèces migratrice et de leurs habitats

I. Information Administrative

Nom de la Partie
››› Royaume du Maroc

Date d'entrée en vigueur de la Convention dans votre pays (JJMMAA)
››› 01/11/1993

Territoires exclus de l'application de la Convention
››› aucun territoire du Royaume n'est exclu de l'application de la convention

Compilateur de rapport

Nom et titre
››› M. Zouhair Amhaouch, Chef du Département des Parcs Nationaux et des Aires Protégées

Nom complet de l'établissement
››› Agence Nationale des Eaux et Forêts

Téléphone
››› 212 661047483

Courriel
››› zouhairamhaouch@yahoo.fr

Point Focal National Officiel de la CMS

Nom et titre du point focal officiel
››› M. Zouhair Amhaouch

Nom complet de l'établissement
››› Chef du Département des Parcs Nationaux et des Aires Protégées, Direction des Parcs Nationaux, des Aires Protégées et de la Protection de la Nature, Agence Nationale des Eaux et Forêts

Adresse Postale
››› ANEF, croisement Avenue Bin Al Ouidane et rue Aguelmam Sidi Ali, Agdal, Rabat Maroc

Téléphone
››› +212 5 37 67 27 70

Courriel
››› zouhairamhaouch@yahoo.fr

Représentant au Conseil Scientifique

Nom et titre
››› Mlle SIKLI Laifa, Chef de Service de l'Ecologie et de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvage

Nom complet de l'établissement
››› Agence Nationale des Eaux et Forêts

Adresse Postale
››› ANEF, croisement Avenue Bin Al Ouidane et rue Aguelmam Sidi Ali, Agdal, Rabat Maroc

Téléphone
››› +212 6 77 69 20 35

Courriel
››› latifasikli@gmail.com

II. Adhésion/ratification des accords/MdE de la CMS

Veuillez confirmer l'état de la participation de votre pays aux Accords/MdE suivants, et indiquer toute mise à jour ou correction requise:
☑ Oui, les listes sont exactes et à jour

Participation du pays aux Accords/MdE:
Please select only one per line

	État de l'aire de répartition, mais qui n'est pas Partie/Signataire	**Non applicable (=n'est pas un État de l'aire de répartition)**	**Partie / Signataire**
MdE sur le phragmite aquatique	☑	☐	☐
ACAP	☐	☑	☐
ACCOBAMS	☐	☐	☑
AEWA	☐	☐	☑
ASCOBANS	☐	☑	☐
MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique	☐	☐	☑
MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie	☐	☐	☑
MdE sur le cerf de Boukhara	☐	☑	☐
MdE sur les dugongs	☐	☑	☐
EUROBATS	☑	☐	☐
Accord sur les gorilles	☐	☑	☐
MdE sur les flamants des hautes Andes	☐	☑	☐
MdE sur les tortues marines IOSEA	☐	☑	☐
MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde	☐	☑	☐
MdE sur le phoque moine de l'Atlantique	☐	☐	☑
MdE sur les cétacés des îles du Pacifique	☐	☑	☐
MdE sur l'oie des Andes à tête rousse	☐	☑	☐
MdE sur l'antilope Saïga	☐	☑	☐
MdE sur les requins	☑	☐	☐
MdE sur la grue de Sibérie	☐	☑	☐
MdE sur le courlis à bec grêle	☐	☐	☑
MdE sur le cerf du sud andin	☐	☑	☐
MdE sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud	☐	☑	☐

Accord sur les phoques de la mer des Wadden	☐	☑	☐
MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale	☐	☑	☐
MdE sur les lamantins et les petits cétacés d’Afrique occidentale	☐	☑	☐

IV. Interdiction légale de la prise d'espèces de l'Annexe I

IV.1. Le prélèvement d'espèces de l'Annexe I est-il interdit par la législation nationale ou territoriale conformément à l'Article III(5) de la CMS ?
☑ Oui pour toutes les espèces de l'Annexe I

IV.2 **Dérogations**: Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I **es**t interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction pendant la période de rapport?
☑ Non

IV.4. Y a-t-il des navires battant pavillon de votre pays qui procèdent de facon délibérée à des capture d'espèces inscrites à l'Annexe I en dehors des limites de juridiction nationale de votre pays (conformément à la définition de l'« État de l'aire de répartition » dans l'article I de la convention)?
☑ Non

V. Sensibilisation

V.1. Veuillez indiquer les mesures prises par votre pays au cours de la période de rapport pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, leurs habitats et leurs systèmes migratoires(veuillez noter que les réponses données à la section XVIII peuvent également être pertinentes).
(cochez tout ce qui s'applique)

CONSEIL :
La sensibilisation peut inclure des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans divers documents de la CMS, tels que la **Résolution 11.9(Rev.COP13)** (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) ainsi qu'un certain nombre d'autres Résolutions et Décisions qui comportent des dispositions spécifiques sur la sensibilisation, notamment la **Résolution 13.6** (Déclin des insectes), la **Résolution 14.18** (Grippe aviaire), la **Résolution 14.17** (Communautés et moyens d'existence), la **Résolution 14.16** (Connectivité écologique), la **Résolution 14.15** (Plan d'action contre les prélèvements d'animaux sauvages aquatiques pour leur viande en afrique de l'ouest), la **Résolution 14.14** (Initiative de la CMS pour le Jaguar),la **Résolution 14.13** (Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale), la **Résolution 14.12** (Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer (Squatina squatina) en Méditerranée), la **Résolution 14.10**(Plan d'action par espèce pour le dauphin à bosse de l'Atlantique (Sousa teuszii)), la **Résolution 14.8** (Conservation et gestion durable des écosystèmes d'herbiers marins), la **Résolution 14.5**(Réduire le risque de collision avec les navires pour la mégafaune marine), la **Résolution 14.1** (Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032), la **Résolution 12.6(Rev.COP14)** (Santé de la faune sauvage et espèces migratrices), la **Résolution 12.11(Rev.COP14)** (Voies de migration), la **Résolution 12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leur habitats dans la région de l'Atlantique sud), la **Résolution 12.19(Rev.COP14)** (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), la **Résolution 12.20** (Gestion des débris marins), la **Résolution 12.21(Rev.COP14)** (Changement climatique et spèces migratrices, la **Résolution 12.25** (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices), la **Résolution 11.16 (Rev.COP14)** (La Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), la **Résolution 11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie AEMLAP), la **Résolution 11.24 (Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), la Résolution 11.31(Rev.COP14) (Prélèvement illégal et non durable d'espèces sauvages), la **Résolution 8.12 (Rev.COP12)** (L'amélioration de l'état de conservation des rapaces et des hoboux dans la région d'Afrique-Eurasie),et la Décision 14.194 (Connectivité écologique), la Décision 14.54 (Observation de la vie sauvage marine) et la Décision 14.223 (Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires).
☑ Campagnes sur des thèmes spécifiques
☑ Programmes d'enseignement dans les écoles ou les collèges
☑ Presse et couverture médiatique
☑ Célébrations, expositions et autres événements communautaires
☑ Engagement de groupes d'intervenants spécifiques
☑ Publications spéciales
☑ Interprétation dans les réserves naturelles et autres sites
☑ Autre (veuillez préciser)

Impact des actions

V.2. Veuillez détailler les actions sélectionnées à la question précédente et indiquer tout élément spécifique des Résolutions de la COP de la CMS qui a été particulièrement mis en avant par ces actions.
››› - La célébration de la journée mondiale des oiseaux migrateurs constitue une occasion pour sensibiliser les acteurs à l'importance de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats;
- L'organisation d'évènements internationaux portant sur la conservation de certaines espèces de faune sauvages notamment la 23 réunion du groupe d'intérêt sahélo saharien (SSIG) en 2024, le troisième séminaire régional sur la conservation et la restauration de la mégafaune sahélo-saharienne 2023. ces évènements ont constitué des occasions pour la sensibilisation du grand public, décideurs et le tissu associatif por la conservation des espèces concernées par ces manifestations;
- L'implication de la société civile et des groupes spécifiques tels que les chasseurs dans la protection et l'utilisation durable de ces espèces;
- Engagement de certaines populations locales dans la surveillance et la lutte contre le braconnage des espèces migratrices de la faune sauvage

V.3. Dans l'ensemble, dans quelle mesure ces mesures de sensibilisation ont-elles permis d'atteindre leurs objectifs ? Cochez une case

CONSEIL :
Si l'impact des actions de sensibilisation a été évalué par (par exemple) des études d'évaluation de projet ou des enquêtes de suivi de l'attitude du public au cours de la période de référence, celles-ci fournissent une base pour répondre à cette question. Si l'évaluation a impliqué un type quelconque de mesure quantitative de l'impact, veuillez préciser. Il est reconnu que de telles études d'évaluation ne sont pas toujours disponibles, auquel cas il est acceptable de baser votre réponse sur un jugement subjectif éclairé. Sinon, s'il n'y a vraiment aucune base pour former un tel

jugement, veuillez sélectionner "Inconnu".
La question V.4 vous donne la possibilité d'expliquer la base sur laquelle vous avez répondu à la question V.3.
☑ 3 bon impact

V.4. Veuillez indiquer la ou les principales formes de preuve qui ont été utilisées pour faire cette évaluation.
››› - Récupération et remise aux autorités compétentes de certains individus d'espèces migratrices en difficulté notamment les rapaces;
- Rétablissement des populations de certaines espèces (gazelle de cuvier, grande outarde, ibis chauve, faucon d'Eléonore, gazelle dorcas, l'addax, le cerf de berbérie)
- Adhésion de la société civile aux efforts de la conservation des espèces migratrices à travers la mise en œuvre des projets de conservation de ces espèces par des ONGs

VI. Intégration des espèces migratrices dans d'autres secteurs et processus

VI.1. La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans les stratégies et/ou processus de planification nationaux ou locaux de votre pays en matière de développement, de réduction de la pauvreté et/ou de moyens de subsistance ?
☑ Oui

Veuillez détailler :

CONSEIL:
Veuillez décrire comment les objectifs de la CMS sont intégrés dans d'autres stratégies sectorielles telles que les transports, la construction, l'agriculture, le tourisme, l'éducation, l'aménagement du territoire, les objectifs de développement durable et d'autres stratégies.
››› La conservation des espèces migratrices est intégrée de manière transversale dans plusieurs stratégies et processus de planification nationaux. Elle fait à la fois l'objet de programmes spécifiques et bénéficie de mesures de préservation inscrites dans des politiques plus larges, notamment à travers :
Les stratégies nationales de développement durable et sectorielles, qui accordent une place prioritaire à la dimension environnementale, en particulier à travers la protection des habitats naturels et l'exigence d'études d'impact sur l'environnement pour tout projet de développement.
La stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 », qui prévoit explicitement la protection de la biodiversité, y compris au moyen de programmes de restauration des espèces menacées ou disparues, ainsi que la restauration et la conservation des écosystèmes. Elle promeut également la gestion durable et la valorisation des ressources forestières, contribuant directement à la conservation des espèces migratrices dépendantes de ces milieux.
Les programmes de lutte contre la pauvreté et de développement rural, qui intègrent des actions de gestion durable des ressources naturelles et de valorisation des services écosystémiques, assurant ainsi simultanément la protection des espèces et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales.

Est-ce-que votre pays intègre les "valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats" dans d'autres processus nationaux de notification?
Par exemple, l'Agenda 2030, les rapports pour la Commission baleinière internationale, la CDB, les directives européennes sur la nature, etc.

CONSEIL:
Les réponses à cette question doivent être axées sur les processus de rapport du pays plutôt que sur les plans et les réglementations au sein du pays. Cette question a pour but de comprendre si les valeurs des espèces migratrices et des habitats figurent dans d'autres rapport nationaux auxquels votre pays participe, tels que le rapport à d'autres AEM sur la biodiversité, la Commission baleinière internationale, la Commission européenne, etc.
☑ Oui

Veuillez détailler :
››› les valeurs des espèces de faune sauvage, en général, dont le espèces migratrices sont prises en compte dans la stratégie nationale de la biodiversité et par conséquent dans tous les rapports sur la biodiversité

VI.3. Donnez quelques exemples d'engagements significatifs (le cas échéant) des organisations non gouvernementales et/ou de la société civile dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.
››› Plusieurs organisations non gouvernementales nationales et internationales sont actives dans le domaine de conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, à travers des initiatives et actions portant notamment sur l'éducation, la sensibilisation, la surveillance, la recherche, le suivi et même des actions d'appui à la mise en œuvre de projet de conservation de ces espèces et de leurs habitats.

VI.4. Donnez quelques exemples d'engagements significatifs (le cas échéant) du secteur privé dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.
››› les engagements du secteur privé reste très modestes et se imitent aux financement de quelques actions ponctuelles telles que l'organisations de manifestations de sensibilisation, de production de matériel de sensibilisation et dans quelques cas à travers des actions visant la compensation des impacts de leurs activités sur l'environnement de manière générale

VI.5. La législation et les réglementations de votre pays concernant les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et les évaluations environnementales stratégiques (EES) considèrent-elles les obstacles possibles à la migration, les effets transfrontaliers sur les espèces migratrices, et les impacts sur les schémas et les aires de migration ?

CONSEIL:

Veuillez vous référer à la **Résolution 7.2 (Rev.COP14)**(Évaluation de l'impact et espèces migratrices).
☑ Oui

Veuillez décrire les obstacles et les défis à l'application de l'EIE et de l'EES en ce qui concerne les espèces migratrices, les leçons apprises et les besoins de renforcement des capacités.
››› L'impact des obstacles possibles est partiellement pris en compte dans les études d'impacts sur l'environnement. des mesures d'atténuation sont en général recommandées dans les EIE . Toutefois, ces recommandations sont rarement prises en compte ou concrétisées
De manière générale, les principaux facteurs qui entravent ou qui font face à l'application des EIE et des EES peuvent être résumés comme suit:
- Insuffisance des moyens de contrôle de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- Manque de suivi des mesures d'atténuation, recommandées par les EIE
La Formation des membres des comités des EIE , notamment aux niveaux régionaux constitue un besoin essentiel pour le renforcement des capacités en matière des EIE

VI.6. Dans quelle mesure les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices ont-elles été spécifiquement intégrées dans la politique et la législation nationales en matière d'énergie et de climat ?

CONSEIL:
Pour plus d'information veuillez vous référer à la **Résolution 12.21(Rev.COP14)** (Changement climatique et espèces migratrices), la **Résolution 11.27 (Rev.COP13)** (Énergie renouvelable et espèces migratrices), la **Résolution 10.11 (Rev.COP13**) (Lignes électriques et oiseaux migrateurs) et la Décision 14.207 (Énergies renouvelables et espèces migratrices).
››› Malgré que les opérateurs énergétiques essayent de plus en plus d'intégrer les questions environnementales dans leur politique et législation, les aspects liés à la conservation de la biodiversité ne sont pris en compte que partiellement, voir rarement, dan le secteur énergétique. Seules les EIE pourraient imposées des recommandations en faveur de la biodiversité.

Veuillez fournir tout exemple lié à cette politique et à cette législation.
››› voir réponse précédente

VII. Gouvernance, cohérence, politique et législative

(SPMS Objectif 3: Les dispositions et les accords de gouvernance nationaux, régionaux et internationaux ayant un impact sur les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires ont été substantiellement améliorés, de sorte que les processus de politique générale, législatifs et de mise en oeuvre pertinents soient plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.)

VII.1. Y a-t-il eu des arrangements de gouvernance et accords affectant les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires dans votre pays, ou auxquels votre pays participe, entraînant des améliorations au cours de la période considérée ?

CONSEIL:
Cette question vise à comprendre les améliorations apportées aux dispositifs de gouvernance dans votre pays, ce qui peut potentiellement inclure des améliorations dans la politique, la législation, les processus de gouvernance, les plans, etc. Veuillez également prendre en compte les conseils ci-dessous dans la section VII.2.
☑ Oui

Veuillez détailler:
››› Plusieurs conventions visant la mise en œuvre d'actions de conservation de la faune sauvage en général, dont les espèces migratrices, signées entre plusieurs institutions scientifiques et ONGs nationales et Internationales sont en cours d'exécution. Ces accords concernent la santé de la faune sauvage, la réhabilitation et la réintroduction, les soins de spécimens affaibli, le suivi et la surveillance, la sensibilisation, la conservation et la gestion des sites clés pour la faune sauvage, la compensation et la réduction des impacts de projets de développement sur la faune sauvage....etc

Dans quelle mesure ces améliorations ont-elles contribué à rendre les processus politiques, législatifs et de mise en œuvre plus cohérents, plus responsables, plus transparents, plus participatifs, plus équitables et plus inclusifs ?
Cochez une case
☑ 3. Bonne contribution

Veuillez décrire comment cette évaluation a été faite
››› Les instruments énoncés ci-dessus semblent avoir un impact sur le terrain pour ne citer que:
- L'évolution ou la stabilisation des effectifs de populations de certains espèces de faune sauvage, telles que l'ibis chauve, la grande outarde, la gazelle de cuvier ou même le retour de la nidification de certains espèces dans le anciens habitats , notamment le vautour fauve et le vautour percnoptère;
- La mise en œuvre d'actions de compensation ou de réduction d'impact de projets de développement;
- le retour et la fréquentation de plus en plus des espèces migratrices dans certains sites ayant bénéficiés de tel instrument notamment les zones humides;
- l'engagement fort d'autres institutions et corps dans le processus de protection de la faune sauvage et de lutte contre les actes illicites, qui se manifeste par l'augmentation du nombre de cas d'infractions enregistré;
- la participation de certaines institutions, organismes et ONGs à la réussite des programmes de réintroduction de la faune sauvage dans le milieu naturel

VII.2. Existe-t-il dans votre pays un comité ou autre arrangement de liaison entre divers agences gouvernementales/ministère, secteurs ou groupes au niveau national et/ou infranational qui s'occupe des questions de mise en œuvre de la CMS ?

CONSEIL :
Il n’existe pas de modèle fixe pour ce que ces arrangements peuvent inclure, et c’est à chaque Partie Contractante de décider ce qui l’arrange le mieux dans ses propres circonstances. Des exemples peuvent inclure un groupe de pilotage avec des représentations d’autorités d’administration territoriale, un comité de coordination qui inclut le département du gouvernement en charge (ex. environnement) et travaillant avec d’autres départements (ex. agriculture, industrie) ; un forum qui réunit des gouvernements et des ONG ; un groupe de liaison qui relie les intérêts du secteur commerce et du secteur privé ; un forum d’acteurs avec des représentants de communités indigènes et locales ; une équipe de coordination qui réunit les Point Focaux Nationaux pour chacune des EM concernant la biodiversité dans lesquelles le pays est une Partie (voir aussi question VII.3) ; ou autres mécanismes pertinents.
Ces mécanismes peuvent se concentrer spécifiquement sur des thématiques des espèces migratrices, ou bien elles peuvent aborder la mise en œuvre de la CMS conjointement a des processus associés, comme la coordination NBSAP, le Comité National Ramsar, etc.
Manuel destinés aux Points Focaux Nationaux de la CMS et de ses instruments peut s’avérer utile pour donner plus de contexte.
☑ Non

VII.3. La collaboration entre les points focaux de la CMS et d'autres conventions mondiales ou régionales pertinentes a-t-elle lieu dans votre pays pour développer les approches coordonnées et synergiques décrites aux paragraphes 29, 30 et 32 de la **Résolution 11.10 (Rev. COP14)** (Synergies Et Partenariats)

et dans le paragraphe 7 de la **Résolution 14.3** (Participation de la CMS aux processus de la CDB, y compris au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal)?

CONSEIL:
Les conventions pertinentes peuvent inclure d'autres accords mondiaux tels que les conventions et accords liés à la biodiversité, la CCNUCC, la CCD, ainsi que des accords régionaux, y compris les accords de la CMS. Une telle collaboration peut également être pertinente pour aligner les efforts liés au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, à l'Agenda 2030 pour le développement durable, à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, et aux SPANB comme décrit dans la Déc**ision** 14.6 (Participation de la CMS dans les processus de la CDB, y compris au Cadre mondial de la biodiversité) et la Rés**olution** 8.18 (Rev.COP12) (Intégration des espèces migratrices dans les SPANB et dans les programmes de travail actuels et futurs relevant de la CDB).
Des documents d'orientation pour l'intégration des considérations relatives aux espèces migratrices dans les SPANB sont disponibles sur le site web de la CMS.
☑ Oui

Veuillez détailler :
››› La collaboration entre les points focaux de la CMS et ceux d’autres conventions internationales et régionales pertinentes est assurée dans notre pays. En effet, le point focal de la CMS assume également les fonctions de point focal pour plusieurs autres conventions, notamment la Convention de Berne, la Convention de Ramsar, la CITES, la Convention sur la Lutte contre la Désertification et l'AEWA. Il est, par ailleurs, membre du Comité national sur la biodiversité, ce qui facilite la coordination et le développement d’approches synergiques et cohérentes dans la mise en œuvre des engagements pris au titre des différentes conventions,

VII.4. Votre pays ou toute subdivision juridictionnelle de votre pays a-t-il adopté une législation, des politiques ou des plans d'action qui encouragent la participation communautaire à la conservation des espèces inscrites à la CMS ?
☑ Oui

Veuillez identifier la législation, les politiques, les initiatives ou les plans d'action concernés :
››› La mise en place d’un nouveau modèle de gestion des ressources naturelles, fondé sur une approche participative, constitue l’un des axes stratégiques de la nouvelle stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 ». Ce modèle vise à associer étroitement les populations locales à la gestion et à la valorisation durable des ressources naturelles, favorisant ainsi leur appropriation des actions de conservation. Cette démarche permet de concilier les impératifs de préservation de la biodiversité et de ses habitats avec l’amélioration des conditions socio-économiques des communautés riveraines, réduisant de ce fait les pressions exercées sur les écosystèmes et renforçant leur durabilité.

VIII. Incitations

VIII.1. Y a-t-il eu élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles dans votre pays durant la période de rapport, ce qui a entraîné des avantages pour les espèces migratrices ?
☑ Non, parce qu'il n'existe pas de telles incitations.

VIII.2. Y a-t-il eu développement et/ou application d'incitations positives dans votre pays durant la période de rapport, qui se sont traduites par des avantages pour les espèces migratrices ?
☑ Non, parce qu'il n'y a aucune possibilité de le faire

IX. Production et consommation durables

IX.1. Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis en œuvre des plans ou pris d'autres mesures concernant la production et la consommation durables qui sont pertinents pour la conservation des espèces migratrices?
☑ Oui

Veuillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en œuvre
››› Des mesures ont été prises pour la production et la consommation durables de certaines espèces inscrites à l'annexe II de la CMS pour ne citer que les espèces d'oiseaux chassables et l'anguille:
1- pour l'anguille:
- instauration de quotas de prélèvement du milieu naturel,sur la base d'une étude scientifique, que ce soit pour l'anguille ou pour les civelles destinées au grossissement ;
- installation d'unités de grossissement de civelles prélevées dans le milieu sauvage pour augmenter la production annuelle en anguille;
2- pour les espèces d'oiseaux chassables:
- instauration d'un quotas à chasser par jour et par chasseur pour chaque espèce en tenant compte de son état de conservation à l'état naturel
3- un projet pilote de valorisation cynégétique du mouflon à manchettes est en cours d'exécution. il repose sur le prélèvement par chasse sélective d'un nombre limité de mouflon dans des zones gérés

Veuillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.
››› - Augmentation de la quantité de production de l'anguille dans les stations de grossissement et maintien d'un bon état de conservation de l'espèce à l'état naturel ;
- Pour les espèces d'oiseaux chassables: maintien voir amélioration de l'état de conservation d'espèces d'oiseaux chassables dans le milieu naturel, pour ne citer que la tourterelle des bois et certaines espèces d'oiseaux d'eau

X. Menaces et pressions affectant les espèces migratrices, y compris les obstacles à la migration

Lesquelles des pressions suivantes sur les espèces migratrices ou leurs habitats ont un impact négatif dans votre pays sur les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS ?

CONSEIL :
Cette question vous demande d'identifier les pressions importantes dont on sait de manière fiable qu'elles ont un impact négatif réel sur les espèces migratrices inscrites à la CMS aujourd'hui. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les effets n'ont pas encore été démontrés.
Veuillez noter que, conformément aux termes de la Convention, "dans votre pays" peut, dans certaines circonstances, inclure des zones en dehors des limites juridictionnelles nationales où les activités de tout navire battant votre pavillon sont impliquées.

Prélèvement intentionnel

CONSEIL :
Veuillez noter qu'en vertu de l'article 1(i) de la Convention, le terme "prélèvement" désigne le fait de prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une quelconque des actions précitées

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	**Gravité relative globale de l'impact** **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**
Chasse légale	oiseaux chassables, anguille	3
Chasse illégale	anguille, rapaces, mammifères	2
Autres activités de récolte et de pêche	anguille	3
Commerce Illégal	rapaces, anguille, mammifères terrestres	2
Empoisonnement délibéré	rapaces	3

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre le prélèvement ?
››› Les efforts de renforcement de la surveillance, du contrôle et de lutte contre le braconnage et les prélèvements illicites sont maintenus et renforcés à travers les Unités de contrôle et de surveillance de la faune sauvage mises en place sur tout le territoire.
ce travail est renforcé par le recrutement de gardiens pour la surveillance des enclos, réserves de faune et de certaines populations d'espèces sauvages telles est le cas de l'Ibis Chauve, la grande outarde, l'outarde houbara

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le prélèvement ?

CONSEIL:
Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 14.9**(Priorités de conservation pour les cétacés)**, 14.15**(Plan d'action contre les prélèvements d'animaux sauvages aquatiques pour leur viande en Afrique de l'Ouest), **13.3** (Espèces de Chondrichtyens), **13.4** (Initiative sur les carnivores africains), **12.10(Rev.COP14)** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **12.11 (Rev.COP14)** (Voies de migration), **12.12 (Rev.COP14)** (Plans d'action pour les oiseaux), **12.15** (Viandes d'animaux sauvages aquatiques), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.19(Rev.COP14)** (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), **11.15 (Rev.COP14)** (Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **11.16 (Rev.COP14)** (La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), **11.17 (Rev.COP14)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.18 (Rev.COP14)** (Plan d'action mondial pour le faucon sacre SAKERGAP), **11.21** (Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **11.22 (Rev.COP12)** (Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales), **11.24(Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale) **11.31(Rev.COP14)**(Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières), et les **Décisions**(Conservation des vautours

d'Afrique-Eurasie),**14.119 – 14.121** (Groupe de travail spécial sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée),**14.125** (Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie-Pacifique)et **14.126**(Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest) .
››› Selon les rapports élaborés par les Directions Régionales de l'ANEF, le nombre de cas de saisies et d'infractions liés aux prélèvements d'espèces sauvages de manière général n'a pas enregistré une tendance négative. ce nombre a légèrement diminué au cours des dernières années dû probablement aux mesures entreprises

Prises involontaires

	Gravité relative globale de l'impact **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**	**Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail**
Prises accidentelles		
Captures dans des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés d'une autre manière (ALDFG)		
Autres formes de prise involontaire	3	oiseaux, espèces marines

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les prises accessoires ou les prises dans les ALDFG ?

CONSEIL:
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 12.22** (prises accessoires), **12.20** (Gestion des débris marins), **11.21** (Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **14.9**(Priorités de conservation pour les cétacés) et la Résolution **13.3** (Espèces de Chondrichtyens) et la Décision 14.31 b) et c) Les Parties sont invitées à appliquer les recommandations incluses dans Drynan et Baker (2023), « Techniques d'atténuation visant à réduire les prises accessoires de requins », fournies dans l'annexe 1 du document UNEP/CMS/COP14/Doc.27.1.1/Rev.1.
››› la période du rapport a été marquée par l'application des dispositions de la loi 29.05 qui couvrent toutes les espèces d'oiseaux marins concernées par les prises accidentelles par les engins de pêche . ces dispositions interdits, entre autre, toute forme de prélèvement de ces espèces .

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les prises accessoires ?

CONSEIL:
Veuillez fournir des informations sur toute tendance significative dans les prises accessoires d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, notamment celles qui figurent à l'Annexe I. En lien avec les conseils donnés sur la partie générale de la question X.1, il s'agit d'un exemple clé où vous êtes encouragés à penser aux activités en dehors des limites juridictionnelles nationales de tout navire battant pavillon de votre pays (en plus de toute autre circonstance dans laquelle les prises accessoires constituent une pression notable sur les espèces concernées).
››› aucune informations n'a été recueillie à ce sujet

Collisions et électrocution

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	**Gravité relative globale de l'impact** **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**
Éoliennes	rapaces	1
Autres collisions	reptiles, mammifères tererstres	2
Électrocution	rapaces	2
Collisions avec les navires		

Quels sont les progrès les plus importants réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre

les collisions et les électrocutions ?
››› La période du rapport a été marquée par l'élaboration de la stratégie nationale pour la conservation des oiseaux de proie, qui prévoit, entre autres, des mesures pour l'atténuation des impacts négatifs des infrastructures énergétiques sur les oiseaux de manière général, dont les collisions et les électrocutions.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les collisions et les électrocutions ?

CONSEIL:
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 7.4**(Électrocution d'oiseaux migrateurs), **7.5 (Rev.COP12)**(Éolienness et espèces migratrices), **10.11 (Rev.COP13)** (Lignes électriques et oiseaux migrateurs),**11.17 (Rev.COP14)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.27 (Rev.COP13)** (Énergie renouvelable et espèces migratrices), et **12.10 (Rev.COP14)**(Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **14.5** (Réduire le risque de collision avec les navires pour la mégafaune marine), **14.9**(Priorités de conservation pour les cétacés et la **Décision 14.18.**
››› Des cas d'électrocution ou de collision d'oiseaux sauvages, notamment les rapaces, les cigognes continuent d'être signalés dans plusieurs régions du pays

Autre mortalité

	Gravité relative globale de l'impact **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**	**Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail**
Maladie, y compris la grippe aviaire hautement pathogène (IAHP)	3	oiseaux, mammifères terrestes
Événements d'échouage inexpliqués	2	mammifères marins
Empoisonnement accidentel/indirect	3	rapaces
Maladie	2	oiseaux, mammifères terrestres

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les autres formes de mortalité ?
››› le système de veille mis en place, depuis l'apparition de la grippe aviaire, pour déclarer les mortalités massives d'oiseaux ou de toute autre espèce de faune sauvage est toujours maintenu. Les constatations de mortalité sont généralement déclarées et les cadavres sont récupérés et remis aux services vétérinaires locaux.
Le suivi sanitaire des animaux en captivité notamment les ongulés est maintenu et des missions de constatation et des autopsies sont effectuées sur des cadavres d'animaux pour déterminer les causes de mortalité.
Des interventions ponctuelles de régulation de prédateur sont également parfois opérées, notamment au niveau des enclos des antilopes où certaines prédateurs notamment les chiens errants, renard ou chacal attaquent les nouveaux nés des animaux

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres formes de mortalité ?

CONSEIL:
Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que) les **Résolutions 11.15 (Rev.COP14)** (Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **12.6 (Rev.COP14)** (Santé de la faune sauvage et espèces migratrices), **13.4** (initiative sur les carnivores africains), **13.6** (déclin des insectes), **14.18**(Grippe aviaire), et les **Décisions** 14.148 – 14.150 (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie)**.**
››› Quelques cas de mortalité continue d'être signalé , généralement au niveau des enclos d'antilopes où un suivi rigoureux des populations est assuré par les gardiens. Toutefois, les causes de mortalité varient selon les espèces et selon les enclos, sans qu'il y a une cause ou maladie générale qui est à l'origine de ces mortalités.

Espèces exotiques et/ou invasives

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Espèces exotiques et/ou invasives	oiseaux, poissons	3

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les espèces exotiques et/ou envahissantes ?
››› Des concertations sont en cours avec le Département de l'Environnement et d'autres partenaires en vue de l'élaboration d'une liste nationale des espèces exotiques envahissantes. Parallèlement, le cadre juridique national prévoit déjà des dispositions préventives, notamment l'interdiction d'importer des espèces exotiques susceptibles de porter atteinte à la faune autochtone ou aux milieux naturels, conformément à la loi n° 29.05 relative à la protection des espèces de la faune et de la flore sauvages et au contrôle de leur commerce.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les espèces exotiques et/ou envahissantes ?

CONSEIL:
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels queRésolution 11.28 (Activités futures de la CMS concernant les espèces exotiques envahissantes).
››› aucune information sur ce sujet n'est disponible.

Perturbation et dérangement

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perturbation	oiseaux, mammifères terrestres	2

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les perturbations et les dérangements ?
››› les perturbations et les dérangements constituent des menaces pour la faune sauvage, notamment les oiseaux lors de la période de nidification.
Ainsi, les perturbations et dérangements issus de projets de développement sont prise en compte dans les études d'impacts sur l'environnement des projets en question, afin d'éviter ou de s'éloigner des zones importantes pour la faune ou au moins de décaler ses activités des périodes de nidification .
Egalement, certaines activités de fréquentation des zones de nidification des espèces d'oiseaux sont limités par les gardiens ou les agents chargés de la surveillance, notamment lors de la période d'accouplement, de nidification , tel est le cas pour l'Ibis chauve, le balbuzard pêcheur, la grande outarde....

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les perturbations et les dérangements ?

C**ONSEIL** :
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions** 14.9(Priorités de conservation pour les cétacés) **12.16 (Rev.COP14)** (Interaction dans l'eau avec la vie sauvage marine lors d'activités récréationnelles), **11.29 (Rev.COP12**) (Observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable), **13.4** (Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique) et des mesures visant à atténuer les menaces pesant sur les zones importantes pour les requins et les raies au titre de la **Décision** 14.61.
››› Des cas où certaines espèces, notamment les oiseaux, ont abandonné leurs nids ont été signalés. Les perturbations et dérangements ont été supposés comme étant à l'origine de ce phénomène

Pollution

	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible

Débris marins (y compris les plastiques)	aucun cas n'a été signalé	
Pollution lumineuse	aucun cas n'a été signalé	
Bruit sous-marin	aucun cas n'a été signalé	
Autres pollutions	aucun cas n'a été signalé	
Dispositifs de concentration des poissons (DCP)		

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la pollution?

››› la lutte contre toutes les formes de pollution de l'environnement constitue une priorité des pouvoirs public. Les efforts continuent et se multiplient davantage à différents niveaux et secteurs pour lutter contre la pollution que ce soit du milieu marin, terrestre ou atmosphérique, pour ne citer que le renforcement juridiques, le développement de stratégies et outils sectoriels pour la lutte contre la pollution.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la pollution ?

CONSEIL :
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 14.9 (Priorités de conservation pour les cétacés) 13.5 (Rev.COP14)** (Lignes directrices internationales de la CMS relatives à la pollution lumineuse dont sont victimes les espèces migratrices, **12.14** (Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d'autres espèces migratrices), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.20**(Gestion de débris marins), **7.3 (Rev.COP12)** (Marées noires et espèces migratrices)et la **Décision 14.223** (Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires).
››› Malgré les efforts et mesures entreprises, la pollution est un phénomène qui continue de s'accroitre de jour en jour et qui influe négativement sur l'environnement, sur la faune et sur les conditions de vie en général.

Destruction/dégradation de l'habitat

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	**Gravité relative globale de l'impact** **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**
Fragmentation du paysage/perte de connectivité écologique, Obstacles physiques	les mammifères, reptiles et poissons	2
Dégradation de l'habitat	Les espèces forestières, zones humides	2
Exploration/extraction minière	Pratiquement tous les groupes d'espèces, particulièrement les oiseaux d'eau	2
Utilisation non durable des terres et des ressources	Quelques espèces	2
Urbanisation	Pratiquement tous les groupes d'espèces	2
Exploration/extraction minière y compris l'exploitation des minerais en eaux profondes	Des cas très ponctuels	3
Feu	Tous les groupes d'espèces sont touchés par la dégradation des habitats	1
Obstacles physiques	Tous les groupes d'espèces sont touchés par la perte des habitats	1

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la destruction/dégradation de l'habitat?

››› Parmi les progrès en réalisés pour la lutte contre la destruction des habitats on cite:
- L'application des dispositions de la loi 22.07 relative aux aires protégées;

- La création de nouveaux parcs terrestres et marins selon la nouvelle loi 22-07;
- L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion d'un certain nombre d'aires protégées;
- Elaboration et mise en oeuvre de plans d'action integrés des zones humides
- La mise en œuvre d'un certain nombre de projets visant la conservation des écosystèmes tels que les projets d'écodéveloppement, le reboisement de périmètres forestiers, la lutte contre l'érosion des sols à travers des aménagements physiques et biologiques

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la destruction/dégradation des habitats ?

CONSEIL :
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels queles **Résolutions 14.6**(Activité d'exploitation minière des grands fonds marins et espèces migratrices) **13.3**(Espèces de Chondrichtyens**), 13.6** (Déclin des insectes**),** , **12.11 (Rev.COP14)** (Voies de migration), **12.12 (Rev.COP14)**(Plans d'action pour les oiseaux), **12.13** (Aires importantes pour les mammifères marins), **12.17**(Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.19 (Rev.COP14)**(Validation du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique),**12.24** (Promouvoir les réseaux d'aires marines protégées dan la région de l'ASEAN), **12.25** (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices), , **11.17 (Rev.COP14)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.18 (Rev.COP14)** (Plan d'action mondial pour le faucon sacre SAKERGAP), **11.21** (Plan d'action par espèc pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **11.24 (Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), **14.16** (Connectivité écologique) etles **Décisions**14.148 - 14.150 (conservation des vautours d'Afrique-Eurasie).
››› Les dernières années ont été marqués par le manque de précipitations au niveau du pays ce qui avait un impact négatif sur les écosystèmes naturels en général, notamment les zones humides.
Des incendies de forêts ont également eu un impact négatif sur les écosystèmes forestiers

Changement climatique

	Gravité relative globale de l'impact **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**	**Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail**
Changement climatique	1	toutes les espèces

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de changement climatique?
››› Des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ont entreprises.
ces mesures ont concernés :
- La promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, en vue de déminuer les émissions de gaz à effet de serre;
- La gestion et l'utilisation rationnelle des ressources hydriques;
- Le reboisement et la plantation d'un certain nombre de périmètres avec des espèces végétales fourragères qui résistent à la sècheresse tel que la Triplex;
- Augmentation de la vigilance pour la lutte contre les incendies;
- l'élaboration d'un projet de loi sur les changements climatiques. ce projet est en cours de discussions avec différents départements ministériels

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le changement climatique ?

CONSEIL :
Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, telle que la **Décision 14.211**(Changement climatique et espèces migratrices).
››› Le manque de précipitation lors des dernières années a eu un impact négatif sur les écosystèmes et les espèces, notamment les zones humides et les espèces qui dépendent de ces milieux
les incendies ayant touchés des périmètres forestières ont impactés les habitats des espèces et même la survie de certaines espèces.
le changement climatique a eu également un impact négatif sur la disponibilité de la nourriture pour un certain nombre d'espèces migratrices

Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail
Gestion transfrontalière inadéquate	3	******
Législation inadéquate	3	********
Manque de connaissances	3	*****
Application inadéquate de la législation	2	*******

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?
››› Les principaux progrès sont:
Le renforcement du statut juridique d'un certains nombre d'aires protégées reclassées en parcs nationaux et la création de nouveaux parcs selon la nouvelle loi 22.07.
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion d'un certain nombre d'aires protégées;
- L'organisation de manifestations, de campagnes de sensibilisation au profit du public et la production d'outils de communication et de sensibilisation;
- l'interdiction temporaire de la pêche des mammifères, des tortues et de certaines autres espèces marines (arrêté ministériel du 21 février 2023)

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant lesniveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?
››› Malgré les efforts déployés en matière de sensibilisation, une grande catégorie du public notamment les populations locales qui reste encore non touchés et les efforts sont à multiplier.
Également certains mode de gestion ne sont pas efficaces tel qu'il est souhaitable. on note également des lacunes et des manques en matière de données et connaissances sur les espèces migratrices et leurs habitats.
Aussi, certaines recommandations issues de l'application des textes juridiques, tel est le cas des recommandations des études d'impacts sur l'environnement ne sont pas respectées et suivies de manière rigoureuse

Autre (veuillez préciser)

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière d’autres pressions?
››› la majorité des menaces ont été déjà traitées ci-dessus

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres pressions ?
››› la majorité des menaces ont été déjà traitées ci-dessus

Est-ce que votre pays a adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (b) de la CMS s'attaquant spécifiquement aux obstacles à la migration ?
L’Article III(4)(b) de la CMS stipule : « Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la

migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible »

CONSEIL:
Cette question a pour but de signaler spécifiquement toute nouvelle législation ou mesure nationale **traitant des obstacles à la migration**. Les informations pertinentes ne comprennent pas les mesures générales de conservation
☑ Non

XI. État de conservation des espèces migratrices

XI.1. Quels changements majeurs (le cas échéant) dans l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (par exemple des changements aux catégories de la liste rouge nationale) ont été enregistrés dans votre pays au cours de la période de référence actuelle ?

« L 'état de conservation » des espèces migratrices est défini à l'article I(1)(b) de la Convention comme « l'ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l'importance de sa population » ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont énoncées à l'article I(1)(c).

Si plus de lignes sont nécessaires, veuillez télécharger un fichier Excel détaillant une liste plus longue d'espèces.

CONSEIL :

Cette question met l'accent sur les "changements majeurs" survenus au cours de la période couverte par le rapport. Des informations ne sont attendues ici que lorsque des changements de statut particulièrement notables se sont produits, tels que ceux qui pourraient être représentés par une reclassification du statut de menace de la Liste rouge nationale pour une espèce (ou sous-espèce, le cas échéant) donnée.Veuillez indiquer si une espèce inscrite aux Annexes de la CMS s'est éteinte ou a disparu de votre pays - ou a été réintroduite/rétablie/établie - pendant la période de rapport (ou avant si elle n'a pas été rapportée précédemment à la CMS).

Veuillez également noter que l'on ne vous interroge que sur la situation dans votre pays. Les informations sur les tendances mondiales et les reclassifications mondiales de la Liste rouge, etc. seront communiquées à la CMS par d'autres moyens en dehors du processus de rapport national.

Mammifères terrestres (Chauves-Souris non compris):

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	Non	Augmentation des effectifs	recensement et suivi par les gestionnaires, scientifiques et chasseurs	Mouflons à manchettes
	Non	Réalisation du programme de réintroduction des Addax dans la nature au niveau de M'hamid Elghizlane	suivi et observation par les gestionnaires de la faune sauvage	Addax
	Non	augmentation des observations à l'état sauvage	recensement et suivi par les gestionnaires et scientifiques	Gazelle Dorcas
	Non	augmentation des observations à l'état sauvage	recensement et suivi par les gestionnaires et scientifiques	Gazelle de cuvier

Mammifères aquatiques:

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	population stable		programme de suivi de la population au sud du Royaume par la Fondation CBD-Habitat	Monachus monachus

Chauves-Souris:

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Comment aires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	****		****	RAS

Oiseaux

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Comment aires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	Non :	effectifs stable	rapport du recensement de l'espèce en 2019	Otis tarda
	Non :	effectifs croissants	rapports sur le suivi du faucon d'Eléonore	Falco eleonorae
	Non :	effectifs croissants	rapport du recensement de l'espèce en 2018	Chlamydotis Undulata
	Non:	effectifs croissants	rapport annuel du suivi de la population de l'ibis chauve	Geronticus eremita

Reptiles

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Comment aires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	****		****	RAS

Poisson

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	Non : Effectif stable	Des programmes de repeuplement annuels sont effectués par le Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture	Suivi par les gestionnaires, rapports annuels de la pêche	Anguilla anguilla

Insectes

	Changement de statut (y compris la période concernée))	Comment aires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				RAS

XII. Coopération pour conserver les systèmes migratoires

XII.1 Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il initié ou participé à l'élaboration de propositions pour de nouveaux Accords de la CMS, y compris des Mémorandums d'Accord, afin de répondre aux besoins des espèces de l'Annexe II?
Par ex. Développements suite aux conseils donnés dans les **Résolutions 12.8**et **13.7**
☑ Non

XII.2. Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les non-Parties à adhérer à la CMS et à ses Accords connexes ?
☑ Non

XII.3. Au cours de la période de rapport , votre pays a-t-il participé à la mise en œuvre d'actions concertées au titre de la CMS (comme indiqué dans la **Résolution 12.28 (Rev.COP14)**,pour répondre aux besoins des espèces migratrices concernées ?
☑ Oui

Veuillez décrire les résultats de ces actions obtenus à ce jour:

CONSEIL:
Si un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions concertées a été soumis à la COP et/ou au Conseil scientifique au cours de la période considérée, les Parties peuvent se référer à ce rapport plutôt que de répéter les mêmes informations en répondant à cette question (veuillez indiquer le numéro du document).
››› Un certain nombre d'actions a été entrepris pour ne citer que :
- La participation active du pays à la mise en œuvre de l'action concertée pour la conservation de la Mégafaune. L'accueil du Maroc en 2023 à Agadir du troisième Séminaire Régional sur la conservation de la mégafaune sahélo-saharienne témoigne l'engagement et le soutien du pays de cette action concertée sur la mégafaune.
- L'échange d'informations sur les mortalités des rapaces par électrocution avec des partenaires internationaux notamment de l'Espagne;
- L'échange de visites et d'expérience avec plusieurs pays et organisations pour le renforcement de capacités pour la gestion des espèces migratrices notamment de la grande faune;
- Le maintien de la mise en œuvre en concertation avec d'autres organisation de mesures de conservation de plusieurs espèces migratrices pour ne citer que l'ibis chauve, le phoque moine, la gazelle de cuvier...

XII.4. D'autres mesures ont-elles été prises qui ont contribué à renforcer la coopération en matière de conservation des espèces migratrices selon des modalités qui reflètent pleinement une approche des systèmes migratoires-?

Par ex. les mesures de mise en œuvre des Résolutions **12.11 (Rev.COP14)** (Voies de migration) et **12.17** (Baleines de l'Atlantique Sud), et des Décisions **14.130** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique -Eurasie (AEMLAP) **14.137** (Voies de migration) et **14.207** (Énergie renouvelable et espèces migratrices).
☑ Non

XII.5. Votre pays a-t-il mobilisé des ressources et/ou pris des mesures pour promouvoir et traiter la connectivité écologique et sa fonctionnalité dans les processus internationaux pertinents ?
Par e., le cadreCadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, l'Agenda 2030 pour le développement durable, la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, etc.

CONSEIL:
Veuillez décrire les initiatives visant à mettre en œuvre la **Décision 14.194**

☑ Oui

Veuillez détailler
››› Le pays prévoit de renforcer son engagement en matière de connectivité écologique à travers un projet de collaborationavec IUCN actuellement en cours de préparation, qui portera sur l’identification des corridors écologiques. Ce projet, inscrit dans la perspective de la mise en œuvre de l’Action 30, contribuera à promouvoir la fonctionnalité écologique et à soutenir les efforts internationaux pour la conservation des espèces migratrices.

XIII. Mesures de conservation par zone

XIII.1. Des habitats et sites critiques pour les espèces migratrices ont-ils été identifiés (par exemple par un inventaire) dans votre pays ?

CONSEIL :
La CMS n'a pas de définition formelle de ce qui constitue un site ou un habitat « critique » pour les espèces migratrices. C'est aux compilateurs de rapporter toute interprétation qui pourrait être utilisée au niveau national, ou à eux d'utiliser des avis d'experts informés.
Quelques réflexions utiles sur la question peuvent être trouvées dans la **Résolution 14.16**(Connectivité écologique)et dans « **Réseaux écologiques: examen stratégique des aspects liés aux espèces migratrices**" présenté à la COP11 et l' « **Outil des réseaux de sites critiques »**" développé sous les auspices de l'AEWA et de la Convention Ramsar . Pour les requins et les raies, veuillez vous référer à https://sharkrayareas.org. Pour les mammifères marins, veuillez vous référer à https://www.marinemammalhabitat.org/imma-eatlas/.
☑ En partie - dans une large mesure

Quelles sont les principales lacunes et priorités à combler, s'il y a lieu, afin de parvenir à une identification complète des habitats et des sites essentiels pertinents ?
››› Actualisation de l'étude nationale sur les aires protégées a permis de mettre à jour les données sur plusieurs sites d'intérêt écologiques et biologiques. un certain nombre de sites important pour la faune en général et pour les espèces migratrices en particulier ont été ajoutés au réseau d'aires protégées. les résultats de cette étude seront publiés dans le prochain à venir
.

XIII.2. La contribution du réseau d'aires protégées du pays à la conservation des espèces migratrices a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?
☑ En partie / pour certaines aires

Veuillez détailler :

CONSEIL
La « contribution » peut se rapporter aux types d'habitats, et/ou aux facteurs de couverture/répartition géographique, et/ou à la couverture d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires particuliers, et/ou aux facteurs concernant la connectivité fonctionnelle, et/ou à tout autre facteur jugé pertinent pour la conservation des espèces migratrices.
La « contribution » peut concerner l'utilisation des **zones importantes** identifiées **pour les mammifères marins (IMMA)** (www.marinemammalhabitat.org) et le soutien à l'identification de nouvelles **zones importantes pour les requins et les raies (ISRA)** (https://sharkrayareas.org).
En ce qui concerne les oiseaux de proie, la « contribution » peut concerner les sites d'importance internationale pour les rapaces (pertinents pour l'aire de répartition du MdE Rapaces, en tant que sites énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du MdE Rapaces).
(Si vous disposez d'informations sur les évaluations de l'efficacité de la gestion, veuillez ne pas les inclure ici, mais les fournir plutôt dans votre réponse à la question XIII.4).
››› L'actualisation récente de l'étude nationale sur les aires protégées a permis de mettre à jour les informations relatives au réseau des aires protégées du pays, y compris leur contribution à la conservation des espèces migratrices. Cette mise à jour a notamment permis d'identifier les habitats clés et les corridors utilisés par ces espèces, de renforcer la planification de leur gestion et de mieux intégrer la conservation des espèces migratrices dans les stratégies de gestion des aires protégées.

XIII.3. Votre pays a-t-il adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (a) de la CMS ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent: a) de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction")?
☑ Oui

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :
››› la période couvrant le rapport a été marquée Par :
- Le reclassement de 10 parcs nationaux et la création de nouveaux parcs et réserves terrestres et marins selon la loi 22.07 relative au aires protégées.
- La publication d'un arrêté ministériel interdisant la pêche temporaire de certaines espèces de mammifères, de tortues ainsi que d'autres espèces marines
- L'élaboration et mise en œuvre de plan d'aménagement et de gestion d'un certains nombre d'aires protégées

XIII.4. En ce qui concerne les aires protégées de votre pays qui sont importantes pour les espèces

migratrices, des évaluations de l'efficacité de la gestion ont-elles été entreprises, pendant la période considérée ?
☑ En partie / pour certaines aires

XIII.5. Au-delà des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont-elles mises en œuvre dans votre pays d'une manière qui bénéficie aux espèces migratrices ?
☑ Oui

Veuillez détailler :
››› Outre les aires protégées, plusieurs mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont mises en œuvre au Maroc et bénéficient aux espèces migratrices. Ces mesures incluent notamment les zones réserves permanentes de chasse et les Sites d’Intérêt Biologique et Écologique (SIBEs), qui assurent la protection d’habitats clés. Par ailleurs, la législation nationale garantit la protection des espèces sur l’ensemble du territoire, qu’elles se trouvent à l’intérieur ou en dehors des aires protégées, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et au maintien des populations d’espèces migratrices.

XIV. Services écosystémiques

XIV.1. Une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices a-t-elle été entreprise dans votre pays depuis le dernier rapport?

CONSEIL:
L'expression "associée aux" espèces migratrices permet de rendre compte de toute évaluation qui couvre les services écosystémiques des ecosystèmes, des habitats ou des assemblages d'espèces qui comprennent des espèces migratrices. La question n'est donc pas de s'attendre à ce que vous vous limitiez à des évaluations axées uniquement sur une ou plusieurs espèces migratrices.
Pour qu'une évaluation plus large de la biodiversité soit pertinente ici, les espèces migratrices concernées doivent apporter une contribution identifiable aux services écosystémiques concernés. Par exemple, des contributions à la sécurité alimentaire, à la pollinisation,au tourisme, aux valeurs culturelles ou à d'autres formes de services écosystémiques.
☑ Non

XV. Sauvegarde de la diversité génétique

XV.1. Des stratégies pertinentes pour les espèces migratrices sont-elles élaborées ou mises en œuvre pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité dans votre pays ?

CONSEIL:
Les stratégies à prendre en considération au titre de cette section ne doivent pas nécessairement porter spécifiquement sur les espèces migratrices, mais être suffisamment pertinentes par rapport à l'objectif de sauvegarde de la diversité génétique des populations sauvages.
☑ Oui

Veuillez sélectionner les stratégies pertinentes:(cochez tout ce qui s'applique)
☑ Élevage en captivité
☑ Élevage en captivité et mise en liberté
☑ Recherche sur le typage génétique

Veuillez décrire la stratégie de l'élevage en captivité :
››› Cette stratégie concerne particulièrement les 7 espèces d'ongulés sahélo-sahariennes.
En effet, à fin de disposer de stock d'animaux pour concrétiser les programmes de réintroduction, un réseau de réserves et d'enclos a été mis en place sur tout le territoire national. La diversité génétique constitue un volet auquel l'ANEF accorde une grande priorité, à travers l'échange et l'introduction d'animaux provenant d'autres enclos et réserves.
également , cette stratégie concerne également l'élevage de l'outarde houbara au niveau du centre ECWP à Missour. en effet, des collectes d'oeufs dans la nature sont réalisées, dans le but de maintenir la diversité génétique du stock reproducteur au niveau du centre

Veuillez décrire la stratégie de l'élevage en captivité et mise en liberté:
››› Parmi les stratégies d'intervention de la stratégie de conservation des antilopes figurent:
- Le développement des populations semi-captives des antilopes au niveau des enclos et réserves de faune;
- Le renforcement des populations sauvages, à travers des opérations de lâcher d'animaux prélevés à partir des réserves et enclos d'animaux;
- La réintroduction d'espèces disparues dans le milieu naturel ,à partir des animaux développés en captivité ou en semi captivité.
ces activités sont maintenues également dans la nouvelle stratégie de conservation des antilopes 2022-2035.
aussi, des opérations de réintroduction d'individus d'outarde houbara issus de l'élevage ont été réalisées dans le cadre du programme de conservation de cette espèce
il est à signale aussi que quelques spécimens de rapaces notamment les vautours issus des zoo ou réhabilités dans la station de réhabilitation de Jbel Moussa ont été relâchés dans la nature

Veuillez décrire la stratégie de la recherche sur le typage génétique :
››› Les recherches génétiques restent limitées, mais des initiatives de partenariat et de collaboration avec des institutions de recherche sont actuellement à l’étude, notamment pour certaines espèces d’antilopes, telles que la gazelle dama mhorr et l’Addax. Par ailleurs, au sein du centre d’élevage de l’ECWP, un suivi régulier du pool génétique des reproducteurs est assuré afin de préserver la diversité génétique des populations maintenues en captivité et relachées dans la nature.

XVI. Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodivserité

XVI.1. La stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité (NBSAP) de votre pays, ou d'autres plans ou stratégies pertinents utilisés dans votre pays, abordent-ils explicitement les obligations de la CMS , les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires et la connectivité écologique ?
☑ Oui

a. Veuillez fournir un lien vers la stratégie ou le plan d'action ou une pièce jointe à la stratégie ou au plan d'action.
››› http://ma.chm-cbd.net/implementation/snb_ma/strategie-et-plan-d-action-national-de-la-biodiversite-du-maroc-2016-2020

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

NBSAP_2016-2020_Version_Finale.pdf - La SPANB, dans sa version actuelle, a été conçue pour tenir compte d'une part, des stratégies en cours ou en prévision par les acteurs sectoriels nationaux, et d'autre part, des priorités nationales en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, ainsi que des préoccupations internationales exprimées dans le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB et les objectifs d'Aichi. Plus concrètement, les 6 axes stratégiques, comme les 26 objectifs opérationnels de la nouvelle Stratégie, cherchent à compléter la stratégie révisée, par des éléments nouveaux inspirés par les nouvelles donnes internationales, mais aussi par les préoccupations nationales que constituent les changements climatiques, la valorisation de la biodiversité pour le bien-être humain, et les mécanismes d'appui basés sur le renforcement de la gouvernance (coordination, participation, convergence).

b. Veuillez identifier les éléments du plan/stratégie qui sont particulièrement pertinents pour les espèces migratrices, et mettre en évidence toute référence spécifique aux instruments CMS/CMS

CONSEIL:
Veuillez indiquer, dans la mesure du possible, les numéros de pages, de sections/paragraphes, etc. spécifiques.
››› les 6 axes stratégiques de la SPANB concernent directement ou directement la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats (voir document). Il est à signaler que cette stratégie est en cours d'actualisation.
Egalement la stratégie "Forêt du Maroc 2020-2030" accorde une priorité à la sauvegarde des espèces menacées d'extinction. en effet, elle constitue un des axes de cette stratégie

c. Veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action concerné.
››› Les organismes étatiques, présentatifs, associatifs ou privés, travaillent en concertation,autour des six (6) axes stratégiques de la SPANB, pour mieux intégrer les considérations prioritaires, relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, dans leurs diverses activités.

XVI.2. Veuillez fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'autres plans d'action pertinents (espèce unique, groupe d'espèces, etc.), initiatives, groupes de travail et programmes de travail dans votre pays qui n'ont pas été abordés dans les questions précédentes.

Par exemple, AEMLAP, Grande Muraille verte, Défi de Bonn, Plans d'action pour les oiseaux, Plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud, Groupe de travail sur l'énergie, Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, etc.
››› La mise en œuvre des plans d'actions pour la conservation de certaines espèces se poursuit. il s'agit de l'Ibis chauve, grande outarde, phoque moine, Erismature à tête blanche, les antilopes sahélo sahariennes (7 espèces). d'autres plan d'actions ont été récemment élaborés à savoir la stratégie nationale pour la conservation des rapaces, le plan d'action de la barge à queue noire , la barge rousse, le courlis corlieu et le courlis cendré.

Veuillez décrire le suivi et l'efficacité des mesures prises en ce qui concerne ces plans d'action, initiatives, groupes de travail et programmes de travail pertinents et leur intégration dans la mise en œuvre d'autres accords internationaux pertinents.

CONSEIL:
En répondant à cette question, les rédacteurs peuvent fournir des liens vers des rapports pertinents dans le cadre d'autres Accords.
››› la mise en œuvre de ces plans d'actions a donné des résultats très satisfaisant , pour ne citer que le changement du statut de conservation de l'Ibis chauve du statut en "danger critique" vers un statut "en danger" .
également le suivi de la grande outarde effectué lors des dernières années a révélé selon les experts de l'espèce une stabilisation de la population marocaine de la grande outarde, voir une légère augmentation de ses effectifs .

aussi, les opérations de lâcher d'espèces d'antilopes dans la nature a connu une réussite, avec l'adaptation des individus au milieu naturel.
A ce succès s'ajoute le bon développement des populations semi-captives de certaines espèces et des populations sauvages de certaines espèces, notamment le mouflon à manchette, la gazelle de cuvier, l'Addax et la gazelle dorcas

XVII. Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales

En l'absence d'une définition nationale des "communautés autochtones et locales", veuillez vous référer au document de la Convention sur la biodiversité intitulé **Compilation des points de vue reçus sur l'utilisation du terme "peuples autochtones et communautés locales".** " pour obtenir des conseils utiles sur ces termes.

XVII.1. Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour favoriser la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui sont pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et systèmes migratoires ?
☑ En partie / dans certaines aires

XVII.2. Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour promouvir et encourager la participation et l'engagement effective des communautés autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires ?
☑ Oui

Si 'oui' ou 'en partie/ dans certaines aires' à l'une ou l'autre des deux questions précédentes, veuillez choisir les mesures qui ont été prises:
(cochez tout ce qui s'applique)
☑ Recherche et documentation
☑ Other

››› Implication des communautés locales dans la conservation des espèces et de leurs habitats à travers plusieurs initiatives pour ne citer que les gardiens, recrutés pour la surveillance de certaines espèces, qui ont été choisis des populations locales où se trouvent ces espèces et de même pour les pêcheurs de l'anguille.
Des populations locales ont bénéficie également d'un projet pilote de valorisation ecotouristique d'une espèce migratrice à travers la restauration, l'hébergement et l'accompagnement des touristes

Veuillez détailler la mise en œuvre des actions concernées.

CONSEILS:
Les réponses à ces questions peuvent impliquer des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que la **Résolution 14.9**(Priorités de conservation pour les cétacés).
››› L'intégration des populations locales dans les projets de conservation des espèces migratrices et de leurs habitats constitue un levier majeur par lequel l'État encourage l'engagement des communautés autochtones dans la préservation de ces espèces. Par ailleurs, le développement d'activités génératrices de revenus, telles que le tourisme d'observation de la faune sauvage (formation de guides locaux), représente également un moyen d'inciter les populations locales à participer activement à la conservation. À titre d'exemple, le projet pilote de valorisation touristique du Mouflon à manchettes a permis aux communautés riveraines de bénéficier de cette initiative, notamment à travers la restauration, l'hébergement et l'accompagnement des touristes.

XVII.3. Comment classeriez-vous les progrès accomplis depuis le précédent rapport dans votre paysdans le domaine des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices ?
☑ 2. Quelques progrès, mais il reste encore du travail à faire

Veuillez détailler les progrès accomplis (le cas échéant).
››› Malgré les efforts déployés pour l'implication de la communauté locale dans la conservation de ces espèces, à travers la création d'activités génératrices de revenus autour de ces espèces, la délégation même parfois de la gestion de certains activités à la société civile, il semble que les attentes sont loin d'être atteintes.
un des objectifs est de faire bénéficier la population locale à travers le développement d'activités de la valorisation de certaines espèces migratrices, dont le tourisme de vision.

XVIII. Connaissances, données et renforcement des capacités

XVIII.1 Au cours de la période de rapport , quelles mesures prises dans votre pays ont contribué à la réalisation des résultats définis dans le domaine de la connaissance, des données et du renforcement des capacités?
(Les réponses données dans la section V peuvent être pertinentes)
(cochez tout ce qui s'applique)
☑ Campagnes de sensibilisation du public
☑ Renforcement des capacités
☑ Initiatives de partage des connaissances et des données
☑ Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes concernées

XVIII.2 Veuillez décrire la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats définis dans l'objectif 15 :

CONSEILS:
Les mesures prises peuvent inclure des actions, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que les **Résolutions 14.9**(Priorités de conservation pour les cétacés), **13.3** (espèces de Chondrichtyens), **13.4** (initiative sur les carnivores africains), **13.5 (Rev.COP14)** (lignes directrices internationales de la CMS relatives à la pollution lumineuse dont sont victimes les espèces migratrices), **13.6** (déclin des insectes), et les **Décisions 14.130/14.131** (AEMLAP), **14.134** (prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs),**14.148-14.151** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **14.207-14.208** (Énergies renouvelables et espèces migratrices), et **14.182** (Prélèvement illégal et non durable d'espèces sauvages).

Campagnes de sensibilisation du public
››› L'organisation de plusieurs manifestations autour des thématiques portant sur la faune sauvage, dont les espèces migratrices a permis d'améliorer le niveau d'information du public sur l'importance de la conservation de ses espèces et de leur habitats, notamment leur rôle écologique, leur intérêt socioéconomique, les menaces qui pèsent sur ces espèces et les efforts entrepris pour leur préservation au niveau national et international.
également, plusieurs plans d'actions ont été élaboré et leur mise en oeuvre est en cours. ces mesures concernent le renforcement de la surveillance, la lutte contre le braconnage, le sauvetage, la réhabilitation et la reintroduction dans la nature,

Renforcement des capacités
››› L'organisation de plusieurs sessions de formation a permis aux cadres et agents des administrations concernées par la conservation de ces espèces et aux membres des ONG de renforcer leurs capacités en matière de conservation et de gestion de ces espèces et de leurs habitats

Initiatives de partage des connaissances et des données
››› Des initiatives de partage de données, notamment entre gestionnaires et scientifiques ont permis de prendre des mesures en faveur de la conservation des espèces, telles que la fixation des quotas de prélèvement dans le milieu naturel et le changement de statut de protection de certaines espèces.
Egalement, le partage d'informations et de données sur certaines espèces ont permis d'évaluer le statut de conservation de certaines espèces ayant bénéficie d'élaboration de plans d'action pour leur conservation

Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes concernées
››› Plusieurs projets de recherche portant sur les espèces migratrices ont été menés par des universitaires et des organismes de recherche nationaux et étrangers. ces recherches ont concernées le suivi de la migration des espèces, à travers leur marquage soit par bague ou GPS, l'impact des changements climatiques sur les espèces migratrices et leurs adaptation aux changements globaux, évaluation de certaines menaces sur les espèces migratrices, évaluation du statut de conservation de certaines espèces, recensement de certaines espèces

XVIII.3 De quelle assistance (le cas échéant) votre pays a-t-il besoin pour se doter de capacités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au titre de la CMS et des Résolutions pertinentes de la COP ?
(cochez tout ce qui s'applique)
☑ Soutien financier
☑ Assistance technique
☑ Éducation/formation/mentorat
☑ Fourniture d'équipement ou de materiel

☑ Échange d'informations et de savoir-faire
☑ Recherche et innovation

XIX. Mobilisation de ressources

XIX.1 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis à disposition des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

CONSEIL :
Les "ressources" qui sont pertinentes ici peuvent être financières, humaines ou techniques. Outre le financement, des formes d'appui "en nature" telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative pourraient être pertinentes, de même que le prêt de matériel, la fourniture d'installations de traitement des données, le transfert de technologie, les programmes de formation ou de tutorat et d'autres initiatives de renforcement des capacités.
☑ Oui, mises à disposition pour des activités dans le pays

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :
☑ Augmentation

XIX.2. Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?
☑ Oui

Veuillez sélectionner la (les) source(s) concernée(s) (cochez toutes celles qui s'appliquent):
☑ Secteur privé
☑ Organisation(s) non gouvernementale(s)
☑ Gouvernements/agences gouvernementales de chaque pays

››› Budget de l'ANEF
☑ Other

››› Quelques organisations non gouvernementales actives dans le domaine de conservation des oiseaux, notamment les rapaces ont bénéficiées d'appui financier dans le cadre du programme PPI-OSCAN financé par MAVA et le FEM
Dans le cadre du programme de réintroduction des Addax dans la nature au niveau de M'hamid El-Ghizlane, les colliers GPS utilisés pour le suivi du déplacements des animaux ont été subventionnés par les ONGs le Sahara Conservation et le Wild Africa Conservation.
La société bénificiant d'ammodiation de droit de pêche d'anguille a mené, à ses frais, des aménagements permettant à l'anguille de franchir les obstacles de barrage au niveau de Sebou, à travers la mise en place des passes pour l'anguille.

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :
☑ Le même

XIX.3. Quelles sont les priorités les plus importantes en matière de mise en œuvre de la CMS qui nécessitent des ressource et un soutien futur votre pays durant les périodes de rapport ?

CONSEIL:
Veuillez tenir compte des réponses fournies dans HLS.3 lorsque vous répondez à cette question, le cas échéant, car elles peuvent être pertinentes.
››› - Programmes de réintroduction dans la nature des espèces disparues à l'état sauvage : Oryx algazelle, Addax, Gazelle dama mhorr ;
- Programmes de renforcement des populations sauvages des antilopes sahélo-sahariennes : Gazelle dorcas, Mouflons à manchettes et Gazelle de Cuvier
- Suivi scientifique des populations d'espèces migratrices;
- Atténuation de certaines menaces qui pèsent sur les espèces migratrices, telles que l'électrocution et les collisions électriques,
- le renforcement des capacités pour la lutte contre le braconnage ;
- mise en place et gestion des centres de réhabilitation des espèces de faune sauvage